

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, and 7 septembre 2023, Apia, Samoa

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

Objet du document :

1. L'ordre du jour provisoire révisé est joint aux documents de travail sous la référence 31CP/Représentants officiels/Ordre du jour provisoire/rév_2.

Horaire de travail :

2. L'horaire de travail proposé est présenté dans le document joint (31CP/Représentants officiels/DT.3/Ann.1).

Recommandation :

3. La Conférence est invitée à :
 - 1) **examiner** et **approuver** l'ordre du jour provisoire ;
 - 2) **approuver** l'horaire de travail.

13 mars 2023